



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20231027-1729-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/11/2023
Date de mise en ligne : 22 novembre 2023

CF/LR

DECISION MUNICIPALE DM_2023_095

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de BÈGLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 (articles L 122.20 et 21 du Code des Communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996)

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023

- DECIDE -

ARTICLE 1 – De signer une convention pour la mise à disposition de l'association « The Jazz Web Project » d'une salle de répétition pour l'année scolaire 2023-24.

ARTICLE 2 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 20/11/2023

Clément ROSSIGNOL PUECH



**Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**